

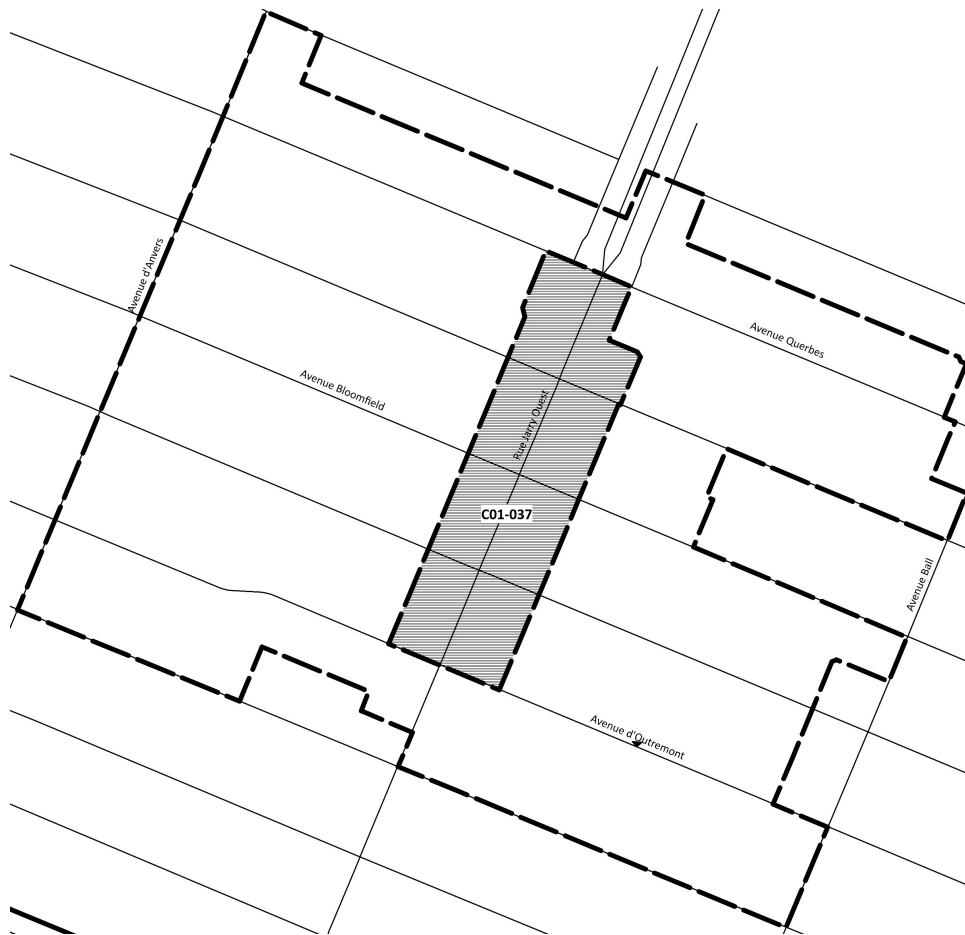
Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le **6 février 2024**, le projet de résolution numéro **PP24-14002** intitulé : « Premier projet PP24-14002 de résolution à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un restaurant au 522, rue Jarry Ouest en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003)».

Ce projet vise la zone C01-037 qui se situe de part et d'autre de la rue Jarry Ouest entre les avenues Querbes et d'Outremont.



Ce projet de résolution est à l'effet de permettre l'aménagement d'un restaurant au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 522, rue Jarry Ouest et ce malgré l'article 230 du règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de l'arrondissement et la grille des usages et des normes de la zone C01-037 de l'annexe C qui prévoient que la distance minimale à respecter entre deux restaurants doit minimalement être de 25 mètres à la condition suivante :

- Que la toilette soit aménagée pour être accessible universellement;
- Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **26 février à 18h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **12 au 19 février 2024 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier au 514-868-3495.

Fait à Montréal, le 7 février 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers